

## Communiqué de prévision de dépassement du seuil d'alerte

<b>Polluant(s) en cause</b>	<b>Particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre.</b> Présence de brumes de « poussières du Sahara » dans l'atmosphère de la Guyane.
<b>Zones concernées</b>	<b>Stations de l'île de Cayenne et de Kourou</b>
<b>Prévision de seuil dépassé</b>	<b>Seuil d'alerte : 80 µg/m<sup>3</sup> de moyenne journalière</b>
<b>Commentaires</b>	Aujourd'hui, jeudi 21 mars 2019, les concentrations en PM10 dans l'air ambiant dépassent le seuil d'alerte, la procédure est en cours pour cette journée. La concentration moyenne en PM10 de 0h à 15h s'élève à 98 µg/m <sup>3</sup> sur la station de Cayenne. Demain, <b>vendredi 22 mars 2019</b> , les niveaux devraient à nouveau dépasser le seuil d'alerte, <b>la procédure d'alerte est donc maintenue</b> .
<b>Prévisions</b>	L'épisode de pollution atmosphérique va perdurer encore ce week-end.

## Recommandations sanitaires

**Aux personnes vulnérables** (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) **et sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)), **nous recommandons de :**

- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté ;
- Prendre conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque ;
- Eviter les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;
- Privilégier les activités modérées.

**Nous recommandons à la population générale de :**

- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prendre conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque ;
- Réduire, voire de reporter, les activités physiques et sportives intenses<sup>1</sup> (dont les compétitions)

## Recommandations comportementales

**Afin de ne pas aggraver la situation, nous recommandons à tous de :**

- Ne pas brûler vos déchets verts, ne pas allumer de barbecues et de ne pas pratiquer l'abattis ;
- Privilégier le covoiturage, les transports en commun ainsi que les modes de déplacements doux (marche, vélo, ...) ;
- Éviter les travaux et nettoyages émetteurs de poussières (rénovation, bâtiments, ...).

<sup>1</sup> Activité physique sportive et intense : activité qui oblige à respirer par la bouche